



SAINT CHARLES
ENSEMBLE SCOLAIRE VINCENTIEN

CONVENTION DE SCOLARISATION DE L'ENSEMBLE SCOLAIRE SAINT CHARLES

Entre :

L'ensemble scolaire Saint Charles, 36 rue Philibert Collet, 01400 Châtillon-sur-Chalaronne, établissement privé catholique d'enseignement sous contrat d'association avec l'Etat, représenté par son Chef d'établissement d'une part

et, Monsieur et/ou Madame _____
demeurant _____

représentant(s) légal(aux) de l'enfant _____

Ci-après désignés par « les parents » d'autre part, il a été convenu ce qui suit :

Article 1er – Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant désigné ci-dessus sera scolarisé par les parents au sein de l'établissement, ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

Article 2 – Durée et résiliation de la présente convention

2.1 – Cette convention est conclue pour l'année scolaire 2024-2025 et reconduite tacitement pour chaque année scolaire, sauf décision de non-réinscription par la famille ou décision de l'établissement (exclusion de l'élève ou rupture du contrat suite à la non-observation de l'une de ses clauses).

2.2 - En cas de non réinscription à l'initiative des parents, ceux-ci avertissent l'établissement par écrit au plus tard le 10 juin. En cas de non réinscription à l'initiative de l'établissement, celui-ci informe les parents par écrit dans la semaine qui suit le dernier conseil de classe/conseil des maîtres.

2.3 - La présente convention peut être résiliée en cours d'année scolaire par l'établissement en cas de sanction disciplinaire grave ou de non-respect des obligations des parents (désaccords, impayés, non respect du caractère propre, etc...). Cette résiliation est prononcée par écrit.

Article 3 – Obligations réciproques

3.1 - L'établissement reconnaît la responsabilité des parents, premiers éducateurs de leurs enfants. Il s'engage à scolariser l'enfant suivant les décisions d'orientation et sous réserve d'éventuelles sanctions disciplinaires, dans le respect de son projet éducatif et de son règlement intérieur.

L'établissement s'engage par ailleurs à assurer une prestation de restauration ainsi que d'autres prestations selon les demandes formulées par les parents sur les formulaires d'inscription.

3.2 - Les parents reconnaissent la responsabilité et l'autorité des professionnels de l'établissement. Ils s'engagent à inscrire l'enfant nommé ci-dessus au sein de l'établissement pour l'année scolaire, dans la classe

@ secretariat@saintcharles-education.fr

✉ 36, rue Philibert Collet

☎ 01400 CHATILLON SUR CHALARONNE

04 74 55 35 53

prévue par le chef d'établissement dans le respect des décisions d'orientation.

Les parents reconnaissent avoir pris connaissance du projet éducatif, du projet d'établissement, du règlement intérieur et du règlement financier de l'établissement, y adhérer pleinement et sans réserve, et s'engager à les respecter.

3.3 - Les parents sont informés que des activités liées au caractère propre de l'enseignement catholique sont organisées par l'établissement et ils acceptent que leur enfant y participe.

Article 4 – Coûts

4.1 - Le coût facturé par l'établissement comprend plusieurs éléments : la contribution familiale, les prestations périscolaires, les éventuelles adhésions aux associations tierces, dont le détail et les modalités de paiement figurent dans le règlement financier. La signature de la convention de scolarisation vaut pour validation du règlement financier.

4.2 - modalités de paiement

Les contributions des familles et les prestations annexes choisies par les parents, sont payées par prélèvement bancaire de préférence selon les conditions énoncées dans le règlement financier.

Les frais bancaires seront refacturés aux parents si le prélèvement automatique ou le chèque a été rejeté.

Lors de la 1^{ère} inscription de l'enfant, les frais de dossier sont de 40 €.

4.3- Les parents s'engagent à assurer l'enfant pour ses activités scolaires et extrascolaires (dont les stages de découvertes de l'entreprise pour les collégiens) et à produire une attestation d'assurance avant le 15 septembre de l'année scolaire pour laquelle l'enfant est inscrit.

4.4 - En cas de dégradation matérielle par un élève dans l'établissement, la remise en état ou le remplacement feront l'objet d'une facturation aux parents sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre.

Article 5 – Droits d'accès aux informations recueillies

Les informations recueillies dans le cadre de cette convention et de ces annexes sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet de traitements informatiques. Seules les données répondant à des obligations légales de conservation ou d'archivage sont conservées, au départ de l'élève, dans les dossiers de l'établissement.

Sauf opposition écrite au chef d'établissement, les parents autorisent également gracieusement l'établissement à diffuser ou reproduire pour sa communication interne ou externe pour tous usages les photos et/ou vidéos représentant leur enfant. Cette autorisation pour faire connaître l'ensemble scolaire est donnée pour tout type de support papier ou numérique et pour une durée indéterminée.

Conformément à la loi "informatique et libertés" et à l'ensemble de la réglementation sur la protection des données personnelles -RGPD- les parents bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations concernant leur enfant. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, les parents pourront s'adresser au chef d'établissement. Une note d'information, annexée à la présente convention, précise quelles sont les données à caractère personnel qui sont traités au sein de l'établissement scolaire, et des droits d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement dont vous disposez.

À Châtillon-sur-Chalaronne, le _____

Le Représentant légal (père)
(faire précéder la mention « lu et approuvé »)
Date et signature

Le Représentant légal (mère)
(faire précéder la mention « lu et approuvé »)
Date et signature

Le Chef d'établissement



SAINT CHARLES

ENSEMBLE SCOLAIRE VINCENTIEN

Les données qui vous sont demandées dans le formulaire d'inscription sont nécessaires aux fins d'inscription de votre enfant auprès de l'Ensemble Scolaire Saint Charles

Le responsable des traitements est le chef d'établissement.

La présente information est fournie en application du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD ») et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-après « Loi Informatique et Libertés »)

Les données à caractère personnel suivantes sont collectées et traitées :

- Nom, prénom, date et lieu de naissance, sexe de l'élève,
- Nom, prénom, profession et coordonnées des parents,
- Données de scolarité (notes, bulletins réguliers, décisions d'orientation, ...)
- Données nécessaires à la gestion comptable (...)
- Données relatives à la gestion de la vie scolaire (retards, absences, sanctions ...)
- [Autres données éventuellement collectées ...]

Elles font l'objet des traitements principaux nécessaires à :

- La gestion de l'inscription dans l'établissement ;
- La gestion administrative et comptable ;
- La gestion des activités scolaires et extra scolaires (listes de classes, de groupes, ...);
- L'utilisation d'outils de travail informatisés (ENT, intranet, tablettes, ...);
- Le suivi de la scolarité, y compris lié à des scolarisations particulières (PAI, notifications MDPH, PAP ...)
- L'inscription aux examens ;
- La gestion de la restauration, de l'internat et des services annexes.

L'ensemble de ces traitements est nécessaire à l'exécution du contrat de scolarisation de votre enfant dans notre établissement.

Ces données sont conservées pendant la durée de la scolarité de l'élève dans l'établissement et durant les 10 années qui suivent la fin de cette scolarité.

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de portabilité de vos données personnelles ainsi que de limitation au traitement de ces données dans les conditions prévues au RGPD en adressant un email ou un courrier adressé au chef d'Etablissement. Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL.

Les données relatives à la religion et à l'exercice de la pastorale (date baptême, date de sacrement, participation à la catéchèse...) sont en outre collectées avec

Annexe du contrat de scolarisation, sur le traitement des données personnelles des élèves et de leurs responsables légaux.

vos accord. Elles sont susceptibles d'être communiquées aux personnes en charge de la pastorale.

Vous disposez du droit de retirer votre consentement à leur collecte et à leur traitement.

Dans le cadre de la scolarisation de votre enfant dans un établissement de l'Enseignement catholique, **vos coordonnées et celles relatives à votre enfant sont également transmises aux organismes suivants de l'Enseignement catholique ou à certaines collectivités territoriales**, et pour les finalités suivantes :

- Au Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique dans le cadre de la gestion interne de l'Enseignement catholique et de la remontée des données qui doit être faite au Ministère de l'Education nationale à des fins de recensement des effectifs.
- A l'Association Gabriel (Gestion Associée des Bases et Réseaux d'Information de l'Enseignement Libre) tenant à jour le référentiel des données de l'enseignement catholique. Via cette base de données, les coordonnées de l'élève sont transmises à l'UGSEL, Fédération sportive éducative de l'enseignement catholique, lorsque l'établissement en est adhérent, à des fins de gestion de la participation de l'élève aux activités qu'elle organise, ainsi qu'aux directions diocésaines et/ou services académiques de l'Enseignement catholique à des fins statistiques et pour la gestion des établissements de leur ressort.
- A l'APEL, association des parents d'élèves de l'enseignement libre, lorsque vous êtes adhérent à cette association

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et celles de votre enfant pour ces finalités ainsi que sur l'exercice de vos droits, vous pouvez consulter le site internet de l'Association Gabriel, à l'adresse https://www.ec-gabriel.fr/cgu/cgu_gabriel.htm ou demander la politique de protection des données de l'Association Gabriel en adressant un email à [adresse de contact Gabriel]. Vous pouvez également consulter la politique de protection des données de l'UGSEL nationale à l'adresse : <https://www.ugsel.org/politique-de-protection-des-donnees> et celle de l'APEL nationale à l'adresse : www.apel.fr/politique-de-traitement-des-donnees.html.

- Au Maire de la commune dans laquelle réside l'élève en application de l'article L131-6 du Code de l'éducation, et le cas échéant, à sa demande, à la collectivité territoriale dont relève l'établissement (commune, département ou région).

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement de vos données personnelles ainsi que de limitation au traitement de ces données dans les conditions et limites prévues par le RGPD :

- En adressant un email à dpd@enseignement-catholique.fr ou un courrier à Délégué à la protection des données de l'Enseignement catholique – Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique – 277 rue Saint Jacques – 75005 PARIS Cedex pour les traitements mis en œuvre par l'Association Gabriel ;

- En vous rapprochant selon les cas de la commune, ou de la collectivité territoriale dont relève l'établissement.

Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL.

@ secretariat@saintcharles-education.fr

✉ 36, rue Philibert Collet

☎ 01400 CHATILLON SUR CHALARONNE

04 74 55 35 53